

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022
FOYER RURAL
77560 VILLIERS SAINT GEORGES**

Jeudi 10 février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Foyer rural à VILLIERS SAINT GEORGES (77650) sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/02/2022
Date d'affichage : 04/02/2022
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 52

Pouvoirs : 7
Nombre de votants : 59
Séance : n°1

Étaient présents : Pascal BANNE – suppléant (Augers en Brie) Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Nathalie SNAKKERS – suppléante (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI (Longueville), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, , Dominique GAUFILIER, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Corinne GOMES, (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Éric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton),

Absents excusés : Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel), Francis PICCOLO (Longueville), James Dane (Louan-Villegrais-Fontaine), Isabelle MAHIEU (Provins), Yves MONNICAULT (Provins), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Lauréline CARTIER (Sourdun),

Excusés représentés par suppléant : Alain HANNETON (Augers en Brie), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles),

Pouvoirs de : Marie DAMEME (Provins) à Hervé PATRON (Provins) Virginie SPARCACINO (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins) à Xavier BOUVRAIN (Mortery)

Bruno PELLICIARI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 a été adressé aux conseillers communautaires le 4 février, par voie électronique, avec les convocations pour la présente séance.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

oOo

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La présentation de ce rapport est comme la présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires, un préalable obligatoire au vote du budget pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport doit donc être présenté avant les débats sur le projet de budget.

Il s'agit du rapport retraçant l'année 2020.

Il fait apparaître :

- ❖ Au 31 décembre 2020, la collectivité compte 70 agents titulaires et contractuels, répartis comme suit :
 - 46 femmes
 - 24 hommes
- ❖ L'âge moyen du personnel de la Communauté de Communes en 2020 est de 38 ans.
- ❖ Répartition de l'effectif permanent par catégorie (A,B,C)

	A	B	C
Hommes	3 soit 60 %	13 soit 50,00 %	8 soit 27,99 %
Femmes	2 soit 40 %	13 soit 50,00 %	21 soit 72,41 %

Au vu de la répartition par genre et par catégorie, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement et d'encadrement intermédiaire (catégorie A et B).

- ❖ Rémunération moyenne brute annuelle par catégorie et par sexe :

Hommes	Femmes
11 062,04	8 791,52

Le conseil communautaire prend acte de ce rapport.

oOo

BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances indique que l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	184 340,87	19 500,00	-164 840,87
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	184 340,87	19 500,00	-164 840,87
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	373 657,85	0,00	-373 657,85
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		17 755,00	17 755,00
	Solde global d'exécution	373 657,85	17 755,00	-355 902,85
Restes à réaliser au 31/12/2021	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	373 657,85	17 755,00	-355 902,85
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Inv)		557 998,72	37 255,00	-520 743,72

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Affectation 2021 (*)	Déficit de fonctionnement			-164 840,87
	Déficit d'investissement			-355 902,85
(*) Résultats 2021 intégrés aux résultats du Budget Principal suite à la dissolution de ce Budget Annexe				
Délibération 5-65 du 8 novembre 2021				

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif du Budget Principal.

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

OOo

BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances indique que l'instruction comptable M 14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- ✓ Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	17 032 830,70	17 865 413,33	832 582,63
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		2 303 525,08	2 303 525,08
	Résultats à affecter	17 032 830,70	20 168 938,41	3 136 107,71
	(*) Intégration Résultats BA Centre Aquatique			-164 840,87
				2 971 266,84
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	2 119 226,85	2 641 326,81	522 099,96
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	313 289,81		-313 289,81
	Solde global d'exécution	2 432 516,66	2 641 326,81	208 810,15
	(*) Intégrations Résultats BA Centre Aquatique			-355 902,85
				-147 092,70
Restes à réaliser au 31/12/2021	Fonctionnement			
	Investissement	500 923,64	590 402,33	89 478,69
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 933 440,30	3 231 729,14	-57 614,01
Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Inv)		19 966 271,00	23 400 667,55	2 913 652,83
Affectation 2021	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			57 614,01
	Report en fonctionnement en Recettes			2 913 652,83

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	2 971 266,84
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	-147 092,70
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	89 478,69
Besoin de financement de la section d'investissement	-57 614,01
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)	57 614,01
Solde du résultat de fonctionnement	2 913 652,83
(*) Résultats 2021 intégrés aux résultats du Budget Principal suite à la dissolution de ce Budget Annexe Délibération 5-65 du 8 novembre 2021	

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

○○○

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances indique que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	45 001,60	91 718,33	46 716,73
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		5 880,79	5 880,79
	Résultats à affecter	45 001,60	97 599,12	52 597,52
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	137 408,33	42 564,60	-94 843,73
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		294 738,47	294 738,47
	Solde global d'exécution	137 408,33	337 303,07	199 894,74
Restes à réaliser au 31/12/2021	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	137 408,33	337 303,07	199 894,74
Résultats cumulés 2021 <i>(y compris RAR en Inv)</i>		182 409,93	434 902,19	252 492,26
Affectation 2021	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			52 597,52

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivante le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	52 597,52
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	199 894,74
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement	199 894,74
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	52 597,52

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

OOo

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances indique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du Compte Administratif. L'article R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),

Il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2021 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	2 427 733,98	2 391 490,39	-36 243,59
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		36 243,59	36 243,59
	Résultats à affecter	2 427 733,98	2 427 733,98	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	2 388 423,55	2 388 469,12	45,57
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	2 388 423,55	2 388 469,12	45,57
Restes à réaliser au 31/12/2021	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 388 423,55	2 388 469,12	45,57
Résultats cumulés 2021 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		4 816 157,53	4 816 203,10	45,57
Affectation 2021	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants affectés, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans

la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	45,57
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2021 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021 et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oOo

Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2022.

Les informations financières et fiscales de la commune sont retracées dans les ratios ci-dessous :

Informations statistiques				Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)				35 668
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)				851
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : Communauté de Comunes du Provinois				

Informations fiscales			réf fiche individuelle 2021		
Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab.		Moyennes nationales du potentiel Fiscal par habitants de la strate	
Fiscal	Financier	(population DGF)			
CCP	8 944 537	10 470 346	244,928311		nc

Informations financières - ratios			Valeurs	Moyennes nationales (données 2018)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		490,54	291,00
2	Produit des impositions directes/population		76,93	290,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		491,88	345,00
4	Dépenses d'équipement brut/population		57,79	78,00
5	Encours de dette/population		186,72	192,00
6	DGF/population		41,78	48,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)		17,85	39,20
9	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		105,01	90,00
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		11,75	22,70
11	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)		37,96	55,50

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances présente le budget primitif 2022 pour le budget principal :

Les grandes masses :

La section de fonctionnement 2022 s'élève à 21 121 692.13 € tout compris : les prévisions réelles, les opérations d'ordre et la reprise des résultats de 2021.

Selon le même principe, la section d'investissement s'élève quant à elle à 5 211 126.34 €.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	17 919 692,13		Recettes réelles	17 958 039,30
	Opérations d'ordre	1 137 000,00		Opérations d'ordre	250 000,00
023	Autofinancement	2 065 000,00			
			002	Résultat 2021	2 913 652,83
		21 121 692,13			21 121 692,13
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Dépenses réelles	2 578 418,00		Recettes Réelles	336 110,00
	Opérations d'ordre	275 000,00		Opérations d'ordre	1 162 000,00
			021	Autofinancement	2 065 000,00
	Dépenses d'équilibre	1 709 692,00	1641	Emprunt d'équilibre	1 000 000,00
001	Résultat 2021	147 092,70		Couverture du déficit	57 614,01
	Restes à réaliser	500 923,64		Restes à réaliser	590 402,33
		5 211 126,34			5 211 126,34

Un vote par chapitres :

Dépenses de Fonctionnement	BP 2022
Opérations réelles	17 919 692,13
Chapitre 011, Charges de gestion courante	2 685 903,40
Chapitre 012, Charges de personnel	3 206 390,00
Chapitre 014, Atténuation de produits	5 321 898,73
Chapitre 022, Dépenses imprévues	
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	6 370 300,00
Chapitre 66, Charges financières	155 000,00
Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles	180 200,00
022 Dépenses imprévues	
SOUS TOTAL	17 919 692,13
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 202 000,00
TOTAL	21 121 692,13

Dépenses d'investissement	BP 2022
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	147 092,70
Opérations réelles	2 578 418,00
Chapitre 020, Dépenses imprévues	
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	
Chapitre 13, Subventions d'investissement	
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	960 000,00
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	307 608,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	209 000,00
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	167 810,00
Chapitre 23, Immobilisations en cours	425 000,00
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	509 000,00
Restes à réaliser	500 923,64
Dépense d'équilibre	1 709 692,00
SOUS TOTAL	4 936 126,34
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	275 000,00
TOTAL	5 211 126,34

Recettes de Fonctionnement	BP 2022
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	2 913 652,83
Opérations réelles	17 958 039,30
Chapitre 012 013, Atténuation de charges	2 000,00
Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers	1 184 860,00
Chapitre 73, Impôts et taxes	13 789 490,80
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	2 554 250,50
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	427 438,00
Chapitre 76, Produits financiers	
Chapitre 77, Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 78, Reprise sur provision	
SOUS TOTAL	20 871 692,13
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	250 000,00
TOTAL	21 121 692,13

Recettes d'investissement	BP 2022
Chapitre 001, Excédent reporté	
Chapitre 1068, Couverture du déficit	57 614,01
Opérations réelles	1 336 110,00
024 vente de patrimoine	
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00
Chapitre 13, Subventions d'investissement	276 110,00
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	1 010 000,00
Chapitre 204, Subvention d'équipement versées	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	
Chapitre 23, Immobilisations en cours	
Chapitre 27, Autres immobilisations financières	
Reste à réaliser	590 402,33
SOUS TOTAL	1 984 126,34
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 227 000,00
TOTAL	5 211 126,34

Le budget fonctionnement de 2022 prend en compte l'évolution des services publics mis en place par la Communauté de communes en 2022 :

- la création d'un centre de santé qui se composera de 2 médecins et d'une infirmière
- le recrutement d'un chargé de lecture dans le cadre de la prise de compétence lecture publique/gestion des CDI-médiathèques des collèges de Villiers-Saint-Georges et de Jouy-le-Château
- L'équipe du service urbanisme qui sera renforcée par le recrutement d'un instructeur du droit des sols.

L'année 2022 sera la première année civile complète de gestion du CAP (Centre Aquatique du Provenois)

Les dépenses réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

Les charges de gestion (011) : 2 685 903.40 €

Ces charges regroupent les achats courants, les dépenses d'entretien, les services extérieurs et les impôts et taxes.

L'évolution de ces dépenses varie en fonction des compétences, des fréquentations des ALSH, du Conservatoire, du nombre de repas livrés à domicile

La masse salariale brute (012) : 3 206 390 € mais est à ramener à 2 922 225 € déduction faite des mises à disposition et refacturations.

Les atténuations de produits (014) : 5 321 898.73 €

- 4 391 748.73 € d'Attributions de Compensation à reverser aux communes (4 588.80 € à percevoir, chapitre 73)
- 895 150 € de FNGIR
- 15 000 € de taxes additionnelles sur les encaissements de la taxe de séjour : 15 % pour la Région (Société Grand Paris) et 10% pour le Département
- 20 000 € pour des reversements de fiscalité

Les autres charges de gestion courante (65) : 6 370 300 €

- Les contributions OM (5.450 M€), aux syndicats
- Les subventions aux associations
- Les indemnités et cotisations des élus

Les charges financières (66) : 155 000 €

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	ENCOURS AU 01/01/2022	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	Score GESLER
2	2008	0002 - C AISSE FRANCAISE DE FIN T LC	15	115 598,86	3 928,05	76 200,63	80 128,68	AI
3	2010	0002 - C AISSE FRANCAISE DE FIN T LC	15	130 654,20	1 863,45	29 969,03	31 832,48	AI
4	2010	0002 - C AISSE FRANCAISE DE FIN T LC	15	186 643,49	4 530,45	42 050,20	46 580,65	AI
5	2010	0002 - C AISSE FRANCAISE DE FIN T LC	15	505 263,79	20 867,39	126 315,94	147 183,33	AI
7	2007	0002 - C AISSE FRANCAISE DE FIN T LC	20	228 125,00	9 109,82	37 500,00	46 609,82	AI
8	2013	0002 - C AISSE FRANCAISE DE FIN T LC	15	675 000,00	20 400,00	100 000,00	120 400,00	AI
10	2014	0004 - C AISSE D'EPARGNE	15	31 153,40	1 386,33	4 450,49	5 836,82	AI
12	2014	0004 - C AISSE D'EPARGNE	17	366 250,00	14 508,76	37 500,00	52 008,76	AI
13	2014	0002 - C AISSE FRANCAISE DE FIN T LC	15	516 666,57	14 061,67	66 666,65	80 728,35	AI
14	2017	0004 - C AISSE D'EPARGNE	15	513 333,25	6 148,33	46 666,65	52 815,01	AI
15	2018	0004 - C AISSE D'EPARGNE	15	559 999,96	7 757,74	46 666,65	54 424,42	AI
16	2019	0004 - C AISSE D'EPARGNE	15	1 190 000,03	6 930,00	93 333,32	100 263,32	AI
17	2020	0004 - C AISSE D'EPARGNE	15	810 000,00	10 473,76	60 000,00	70 473,76	AI
18	2021	0007 - C.R.C.A.	15	1 000 000,00	5 460,00	66 666,65	72 126,65	AI
				6 818 688,58	130 657,72	877 319,47	1 007 977,39	

Les charges exceptionnelles (67) et dotations (68)

- 10 200 €, provision pour d'éventuels ajustements en cours d'année

- 170 000 €, provision pour dépréciation de créances douteuses mise en place avec la M57

En face des dépenses, les recettes :

Les atténuations de charges (013) : 2 000 €, concernent principalement des remboursements de personnel (maladie, assurance ...)

Les produits des services (70) : 1 184 860 €, notamment pour

- l'accueil des enfants dans les Centres de Loisirs
- les élèves du Conservatoire de Musique
- les recettes du portage de repas
- les recettes du CAP
- les mises à disposition de personnel
- Les charges refacturées aux locataires et redevances d'occupation
- La participation des communes pour l'opération Œufs de Pâques

Les impôts et taxes (73) : 13 789 490.80 €

Les dotations (74) : 2 554 250.50 €

Les autres produits de gestion courante (75) : 427 438 €

Ce sont les revenus locatifs, ainsi que la participation salariale des chèques déjeuners des agents et le toucher de quai.

Les dépenses d'investissement représentent un budget de :

- 1 609 418 €
- dont 1 333 308 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions.

- Développement économique et travaux :

- 3 500 € pour l'acquisition d'une bande de terrain contigüe à la maison Route de Bray au Durteint
- 35 000 € pour de la création de voirie et une subvention d'équipement pour des points d'Eclairage Public sur la zone de la petite prairie à Poigny
80 % de DETR vont être sollicités pour financer ces travaux à hauteur de 23 333 €
- 99 628 € pour la fin de l'étude sur la friche de Longueville, financée par de la DSIL, la Région et le Fonds Friche

- Travaux et mobilités :

- 60 000 € d'études pour la Gare routière de Jouy,

- 60 000 € seront consacrés à une étude pour l'extension du parking du Pôle Gare de Provins, avenue Jean Jaurès.

Ces 2 études seront financées à hauteur de 40% de CID (20 000 € chacune).

Une prise de contact avec IDFM est également en cours afin de déterminer si des subventions sont possibles.

- **Le Numérique et Campus connecté :**

✓ **Les sites isolés**

200 000 € seront affectés à un traitement dit « complétude », pour le déploiement de la fibre des **sites isolés**, estimés à 535 prises.

✓ **Le Campus connecté**

40 000 € seront provisionnés pour les équipements informatiques du projet de Campus connecté.

- **Le Centre Aquatique :**

- 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique
- 25 000 € de provision pour le gros entretien et le renouvellement technique et le bâtiment intégré dans le P3
- 270 000 € d'enveloppe de travaux pour maintenir notre équipement (travaux de filtration, éclairage extérieur ...) pour lesquels 40 % de DETR vont être sollicités à hauteur de 90 000 €
- 30 000 € pour des équipements : chaises de surveillance, matériel d'aquabike ...
- 50 000 € seront consacrés à une étude/mission de maîtrise d'oeuvre pour l'installation de nouveaux jeux extérieurs pour les petits, financés à hauteur de 40% de CID (16 667 €)

- **Le Tourisme :**

- 15 000 € pour la mise en accessibilité de l'Office du Tourisme, financés à hauteur de 40% de CID (5 000 €)
- 50 000 € pour le remplacement de l'éclairage des souterrains et 30 000 € de tours du spectacle des aigles.
Ces équipements seront financés à hauteur de 50% du Fonds touristique du Département pour 33 333 €
- 5 000 € de provision pour l'ouverture de gîtes et chambres d'hôtes

- **La Santé :**

- 76 000 € d'équipements sont prévus dans le cadre du lancement du centre de santé. Le matériel informatique et l'équipement de la salle d'attente et de l'accueil seront financés par l'ARS à hauteur de 21 000 €

- Les autres dépenses :

- 49 980 € pour du matériel informatique, du mobilier et un logiciel d'urbanisme
- 1 810 € pour des équipements pour l'ALSH des Hauts de Provins (baby- foot et banquettes)
- 4 000 € de subvention d'équipement sont provisionnés pour d'éventuelles ouvertures de MAM
A ce jour, 2 projets recensés sur les communes de Chalautre La petite et Bannost Villegagnon
- 4 500 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire.

	Dépenses TTC 2022	Recettes 2022	Reste à la charge de la CCDP pour 2022	Observations
ECO TRAVAUX	138 128	70 110	68 018	
Acquisition d'une bande de terre contigüe à la maison route de Bray au Durteint	3 500		3 500	
Création de voirie et subvention d'équipement EP Zone de la petite Prairie à Poigny	35 000	23 333	11 667	80 % DEIR
Friche de Longueville	99 628	46 777	52 852	financements DSIL - Région et Fonds Friche
TRAVAUX / MOBILITES	120 000	40 000	80 000	
Etudes pour la Gare routière de Jouy	60 000	20 000	40 000	40% CID
Etudes extension du parking du Pôle Gare, avenue Jean Jaurès	60 000	20 000	40 000	40% CID
NUMERIQUE / CAMPUS CONNECTE	240 000		240 000	
Sites isolés	200 000		200 000	
Equipement informatique pour Campus connecté	40 000		40 000	
CAP	375 000	106 667	268 333	
P3 - Gros entretien renouvellement technique et bâtimen	25 000		25 000	
Travaux	270 000	90 000	180 000	Travaux de filtration, éclairage extérieur ... 40% DEIR
Equipements	30 000		30 000	Chaises de surveillance, aquabike ...
Etude jeux extérieurs centre aquatique	50 000	16 667	33 333	40% CID
TOURISME	100 000	38 333	61 667	
Mise en accessibilité Office du Tourisme	15 000	5 000	10 000	40 % CID
Remplacement éclairage souterrains	50 000	20 833	29 167	50 % Fonds touristique Département
Remplacement tours spectacle des aigles	30 000	12 500	17 500	50 % Fonds touristique Département
Gîtes et chambres d'hôtes	5 000		5 000	
SANTE	76 000	21 000	55 000	
Matériel pour 3 cabinets	35 000		35 000	
Matériel salle d'attente + accueil	6 000	3 000	3 000	ARS
Matériel informatique	35 000	18 000	17 000	ARS
ADMINISTRATION GENERALE	49 980		49 980	
Matériel de bureau et informatique	10 000		10 000	
Logiciel	3 000		3 000	
Site internet	15 000		15 000	
Petit matériel et mobilier	2 000		2 000	
Logiciel Urbanisme	19 980		19 980	
ENFANCE ET PETITE ENFANCE	5 810		5 810	
Baby foot HDP	970		970	
Banquettes HDP	840		840	
Subvention d'équipement MAM	4 000		4 000	
CONSERVATOIRE	4 500		4 500	
Instruments de musique	4 500		4 500	
TOTAL	1 109 418	276 110	833 308	
Pour mémoire : BEA	500 000		500 000	

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ce budget primitif 2022.

oOo

BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
--

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le budget annexe 2022 du S.P.A.N.C qui intègre les opérations de contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs.

La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 58 597,52 €, et correspondant à :

- 52 597.52 € de résultat 2021 repris
- 5 000 € permettant d'utiliser l'excédent d'investissement sur les facturations des contrôles pour financer les frais de personnel
- 1 000 € de provision pour majoration des pénalités pour refus de contrôle ou d'accès prévues par le règlement du SPANC (délibération du 13 octobre 2017)
- 45 000 € de refacturation de frais de personnel
- 4 000 € d'admission en non-valeur et provision d'annulations de titres à annuler éventuellement dans l'année
- 2 000 € de provision d'annulation de titres et régularisation

La section d'INVESTISSEMENT décrit les tranches en cours pour 306 492,26 €.

L'exercice 2022 devra prendre en compte en dépenses, les dépenses de contrôles périodiques, et en recettes la perception des subventions et la participation des propriétaires concernés.

Les dépenses correspondent à :

- 117 760 € de contrôles de bon fonctionnement
- 5 000 € permettant d'utiliser l'excédent d'investissement sur les facturations des contrôles pour financer les frais de personnel
- 5 000 € de provision d'annulation de titres

Les recettes correspondent à :

- 99 000 € de participation des propriétaires
- 199 894.74 € de résultat 2021 repris

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
6541	Admission en non valeur	4 000,00			
673	Provisions Annulation de titres	1 000,00			
618	Provisions régularisation	1 000,00	7711	Provisions majoration des pénalités	1 000,00
6215	Refacturation de personnel	45 000,00	7068	Apurement Tranche 999	5 000,00
023	Autofinancement	7 597,52			
		58 597,52	002	Résultat 2021	52 597,52
					58 597,52
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
4581999	Contrôles périodiques de bon fonctionnement (existants et neufs)	117 760,00	4582999	Facturation des contrôles	99 000,00
4581999	Apurement Tranche 999	5 000,00			
4582999	Annulation de titres / années antérieures	5 000,00			
	Dépense d'équilibre	178 732,26	021	Autofinancement	7 597,52
	Restes à réaliser	0,00	001	Restes à réaliser	0,00
			001	Résultat 2021	199 894,74
		306 492,26			306 492,26

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022 pour le Budget annexe du S.P.A.N.C.

oOo

Budget annexe du lotissement – Vote du budget primitif 2022

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des finances, présente le budget annexe du lotissement.

Toutes les dépenses de ce budget sont supportées en fonctionnement et des écritures d'ordre permettent, en fin d'année, de basculer ces dépenses dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

On y retrouve en 2022:

- le remboursement des prêts :
 - ✓ 2 000€ de frais financiers
 - ✓ 8 000 € de remboursement en capital.

Les dépenses sont couvertes par une avance du budget principal qui est rendue au moment des ventes de terrains.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses Réelles				
66111	chapitre 66 intérêts	500,00		
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre	
608	chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts	500,00	796	chapitre 043 Opérations d'ordre / intérêts 500,00
71335	chapitre 042 Constatation de l'achèvement des travaux en début d'année	500,00	71355	chapitre 042 Intégration des lots achevés 500,00
			757	chapitre 75 Subvention d'équilibre Budget Principal 500,00 <i>mandat au 657364 sur le BP</i>
		1 500,00		1 500,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Dépenses Réelles				
1641	chapitre 16 remboursement dette	9 000,00		
Dépenses d'ordre			Recettes d'ordre	
3555	chapitre 040 Intégration des lots achevés 500,00	500,00	355...	chapitre 040 Constatation de l'achèvement des travaux en début d'année 500,00
	35586 Terrains aménagés 500,00	500,00		35586 travaux en cours frais financiers 500,00
				Résultat 2021 45,57
			168741	chapitre 16 Remboursement Avance du Budget Principal 8 954,43 <i>Mandat au 27638 sur le BP</i>
		9 500,00		9 500,00

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2022 pour le Budget annexe du lotissement.

oOo

SUBVENTIONS 2022 ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Alain BONTOUR vice-président en charge de la culture, indique que chaque année, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribuera aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2022.

La commission sport et culture s'est réunie le 16 novembre 2022 pour étudier les demandes reçues.

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, les propositions sont les suivantes :

Associations culturelles :

- Cinéma « Le Raxy » : 10 000 €
- Inventio : 3 500€
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois :

- 5 000 € : Renfort musicaux
- 10 000 € : l'harmonie à l'école. 5 400 € seront refacturés aux communes
- Les amis de Notre Dame de Voulton : 1000 €
- Les amis de Lourps : 400 €
- Les Après-Midi de Saint Loup : 2 000 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €
- AJECTA : 2 000€

Associations de natation :

- PROVINS NATATION : 20 500 €
- ASSUPRO : 1 500 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions en faveur des associations au titre de l'exercice budgétaire 2022 et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

oOo

OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION DANS LE CADRE DES ETUDES PREALABLES A UNE OPERATION D'AMENAGEMENT SUR LA PARTIE "HAUTE" DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE L'ANCIENNE USINE DEGOND A LONGUEVILLE

Tony PITA, vice-président en charge du développement économique et travaux, indique que la Communauté de communes a mandaté Aménagement 77 pour compléter les études existantes par la réalisation d'une campagne d'études pré-opérationnelles.

Le dispositif d'études mené par Aménagement 77 se décompose en 6 parties :

- L'étude d'intégration architecturale, urbanistique, paysagère et technique
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « environnement et développement durable »,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « concertation publique et digitale »
- L'étude de stationnement,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « sites et sols pollués »,
- Etude des marchés (résidentiel, développements économique et touristique de proximité).

A l'issue de ces études, la Communauté de communes et la commune auront à déterminer l'opportunité et la faisabilité de réaliser une opération d'aménagement.

Le projet d'aménagement du site participe d'une opération de renouvellement urbain et doit faire l'objet d'une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 4° du code de l'urbanisme ;

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Arrête les objectifs sur la base desquels seront menés les études préalables à la création d'une opération d'aménagement sur la partie dite « haute » de la friche industrielle de l'ancienne usine Degond à Longueville, à savoir : définir une stratégie complète d'intervention pour la reconversion du site qui soit viable techniquement et financièrement ;**

- **Recompose le centre bourg en lançant une dynamique de réhabilitation et de production d'un quartier mixte de logements familiaux, d'activités économiques, de commerces, d'équipements et de services ;**
- **Traite l'insertion du projet dans le grand paysage en tenant notamment compte de son contexte topographique ;**
- **Redéfinit la place du bourg de Longueville dans l'armature urbaine du Provinois.**
- **Approuve le lancement de la concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et ce pendant toute la durée de l'élaboration du projet ;**
- **Arrête les modalités de concertation à mettre en œuvre auprès des habitants et d'un certain nombre d'acteurs territoriaux et institutionnels, à savoir :**
 - **mise à disposition de registres aux fins de recueillir les observations du public,**
 - **organisation d'une ou plusieurs réunions publiques,**
 - **organisation d'ateliers thématiques de travail avec des partenaires institutionnels et spécialisés,**
 - **informations relatives au projet dans différents supports de communication communaux et intercommunaux (site internet, journaux locaux, ...).**
- **Précise qu'à l'issue de cette concertation, la Communauté de communes du Provinois et la commune de Longueville présenteront le bilan de la concertation à leur instance de délibération ;**
- **Informe que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rattachant.**

oOo

APPROBATION DU REGLEMENT D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Marie-Pierre CANAPI, vice-présidente en charge l'enfance, rappelle qu'en 2020, la Communauté de Communes a établi un diagnostic de territoire en vue de signer une Convention Territoriale Globale avec la Caf.

Ce diagnostic fait ressortir une demande concernant la création de Maisons d'Assistants Maternelles sur le territoire, la commission Enfance a donc travaillé sur la possibilité de soutenir ces projets, en complémentarité avec les dispositifs déjà en place de la Caf.

La commission propose un règlement d'aide précisant notamment les critères d'attribution suivants :

- Aide destinée aux projets implantés sur le territoire et créant de nouvelles places d'accueil de jeune enfant
- Aide versée dans la 1^{ère} année d'ouverture

Le montant de l'aide sera fixé après étude par la commission enfance et sera plafonné à 2 000€ sans que le montant cumulé de financement public ne puisse excéder 80% des dépenses subventionnables.

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de règlement d'aide à l'investissement des maisons d'assistantes maternelles.

oOo

INFORMATION SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU SMEP DU GRAND PROVINOIS

Yvette GALAND, vice-présidente en charge de l'Administration Générale indique qu'à compter du 1er janvier 2022, Véronique SARAZIN a été mise à disposition du SMEP du Grand Provinois, à raison de 5h15 hebdomadaires et cela pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.

Cette mise à disposition s'accompagne d'une convention prévoyante, notamment, le remboursement par le SMEP du Grand Provinois à la Communauté de Communes de la rémunération, au prorata temporis, de la quotité de travail.

Le bureau communautaire dans sa séance du 27 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer cette convention de mise à disposition.

Présentation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social

Cyril CLAVEL, sous-directeur des affaires culturelles introduit le projet.

Alice BUREL, documentaliste CDI et Mathieu CERBLA, professeur de technologie tous deux au collège de Villiers Saint Georges présentent l'aspect bâtiminaire du projet de CDI Médiathèque Publique au Collège de Villiers Saint Georges.

Valérie PETIT, Cheffe de service Développement Culturel au Département présente les enjeux du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (P.C.S.E.S) et sa méthode de rédaction.

Le document projeté est joint en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Bruno PELLICIARI